

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **jeudi 25 juin 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin
À 09 heures 20

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Véronique JULLIEN, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Sandrine SALEMME donne pouvoir à Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE donne pouvoir à Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°03_250626

Objet : Mise en place d'un partenariat
entre l'Accueil de Jour du CCAS et
l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
(EMPP) du Centre Hospitalier de Valvert

Date de la convocation : 19/06/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260625-250626_03-DE
Reçu le 26/06/2026
Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI,s
erialNumber=285383IED714,g
ivenName=Jean-Pierre,SN=SQ
UILLARI,OU=0002 261300412,
2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
323631333030343132,O=CENTR
E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
E,C=FR
26/06/2026

Délibération n°03_250626 :**Objet : Mise en place d'un partenariat entre l'Accueil de Jour du CCAS et l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du Centre Hospitalier de Valvert****Rapporteur :** Madame Hélène DI VITA-DANCHESI**EXPOSE :**

L'Accueil de Jour, Maison du Partage du CCAS accompagne des personnes en situation de grande précarité, sans domicile fixe ou hébergées de manière temporaire et instable. Une part importante du public accueilli présente des fragilités psychiques, des troubles psychiatriques avérés ou non diagnostiqués, souvent associés à des problématiques sociales, administratives, addictologiques et de rupture de soins.

Ces situations entraînent fréquemment :

- Des difficultés d'accès aux dispositifs de soins psychiatriques de droit commun ;
- Une rupture dans les parcours de soins ;
- Des situations de crise ou de décompensation non prises en charge précocement.

Depuis janvier 2026, une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) a été créée au sein du centre hospitalier VALVERT. Sa mission consiste à rencontrer, évaluer et accompagner les personnes en situation de précarité présentant des troubles d'allure psychiatriques. Elle apporte également un soutien aux professionnels de terrain.

Dans ce contexte, le partenariat avec l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité apparaît comme un levier essentiel pour améliorer le repérage des troubles psychiques et renforcer l'accompagnement global des personnes accueillies.

Ce partenariat vise à mettre en place une permanence bimensuelle de l'EMPP au sein de l'accueil de jour et une maraude conjointe également 1 fois tous les 15 jours. Cette organisation permettra de favoriser l'accès aux soins psychiatriques et d'assurer un suivi régulier des personnes.

La présence récurrente de l'EMPP permettra de créer un lien de confiance avec les personnes les plus éloignées du soin et de limiter les ruptures d'accompagnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

CONSIDÉRANT les missions de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité en faveur des publics en situation de précarité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'accès aux soins des personnes en grande exclusion ;

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260625-250626_03-DE
Reçu le 26/06/2026
Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI,s
erialNumber=285383IED714,g
ivenName=Jean-Pierre,SN=SQ
UILLARI,OU=0002 261300412,
2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
323631333030343132,O=CENTR
E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
E,C=FR
26/06/2026

CONSIDÉRANT la vulnérabilité psychique importante des publics accueillis au sein de l'accueil de jour ;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accès et de maintien dans les soins psychiatriques ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une intervention coordonnée entre les acteurs du social et du sanitaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer des actions « d'aller-vers » adaptées aux personnes les plus éloignées des dispositifs classiques ;

CONSIDÉRANT l'engagement du CCAS dans l'action sociale de proximité et sa volonté de favoriser l'accès à des dispositifs de Santé et de Prévention des plus vulnérables conformément à son projet d'établissement ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en place d'un partenariat entre l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité de l'Hôpital de VALVERT et l'Accueil de Jour du CCAS d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la mise en place d'une permanence bimensuelle de l'EMPP au sein de l'accueil de jour et une maraude conjointe tous les quinze jours conformément à la convention de partenariat ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et document nécessaire à la mise en œuvre effective de ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260625-250626_03-DE
Reçu le 26/06/2026
Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI, s
erialNumber=285383IED714, g
ivenName=Jean-Pierre, SN=SQ
UILLARI, OU=0002 261300412,
2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
323631333030343132, O=CENTR
E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
E, C=FR
26/06/2026